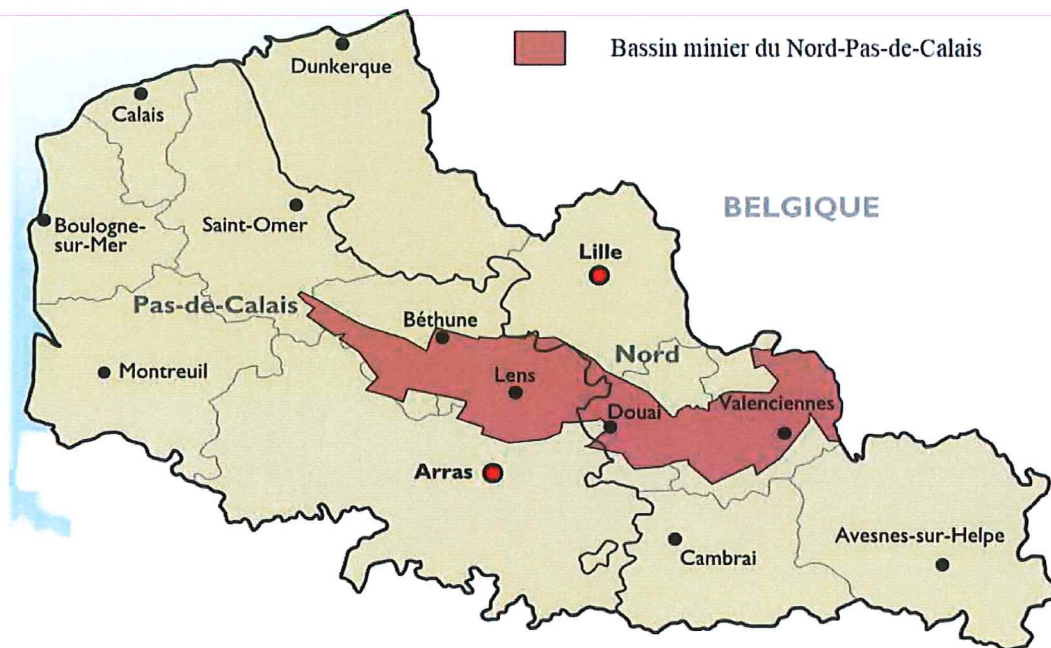

**Engagement pour le
renouveau du bassin minier
du Nord et du Pas-de-Calais**

7 mars 2017

Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

Le bassin minier Nord – Pas-de-Calais en quelques chiffres :

- 1 200 000 habitants, soit près de 20 % de la population régionale des Hauts-de-France
- 8 intercommunalités, 3 pôles métropolitains et 251 communes
- plus de 650 hab/km²
- un vaste territoire de plus de 100 km d'Est en Ouest et de 50 km du Nord au Sud
- un taux moyen de chômage de 19,7%, 4 points au-dessus de la moyenne régionale et 10 points au-dessus de la moyenne nationale



Étendue du gisement houiller dans le Nord et le Pas-de-Calais
© CC BY-SA 3.0

Le bassin minier : un territoire marqué par l'histoire

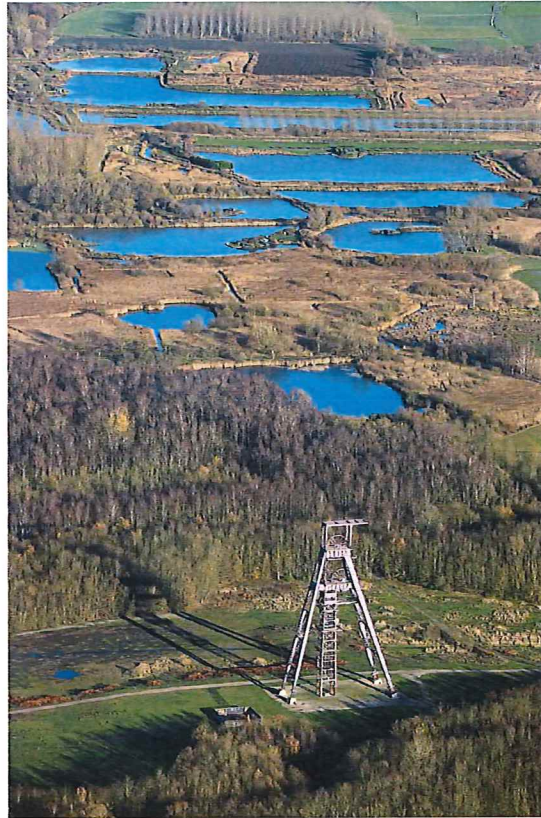
Le bassin minier constitue une **entité physique, historique, paysagère, culturelle dont l'unité transcende les frontières administratives**. Il représente un vaste territoire, de 1,2 million d'habitants, soit 17 % de la population régionale, et recouvre 251 communes sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

L'exploitation minière qui s'est développée à partir de la découverte du charbon en 1720 à Fresnes-sur-Escaut, dans le prolongement du gisement wallon en Belgique et s'est intensifiée durant 3 siècles a permis non seulement au territoire, mais aussi à la région et au pays tout entier de se développer.

Cette exploitation du charbon a fait l'histoire et la richesse du bassin minier, façonné son paysage, à la fois naturel et urbain, et forgé une communauté de destins, enrichie par plusieurs vagues d'immigrations, liées à l'essor de l'activité minière et aux nombreux chantiers de reconstruction après les deux conflits mondiaux.

Le déclin de l'exploitation charbonnière à compter des années 1950 a profondément et durablement marqué le bassin minier économiquement et socialement. En effet, le taux de chômage moyen sur le territoire y est très nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales. Le taux de pauvreté sur le bassin minier est très important : 23,1 % contre 18,2 % au niveau régional et 14,5 % au niveau national. Cette précarité sociale se double d'une précarité sanitaire qui se traduit par une espérance de vie de 6 ans inférieure à celle d'un Francilien. Cette double précarité, sociale et sanitaire, est plus marquée pour les femmes.

Les conséquences du déclin puis de l'arrêt de l'activité charbonnière se sont également fait sentir d'un point de vue démographique, avec un déclin dès les années 1960. Toutefois, sur les quinze dernières années, cette tendance au repli démographique s'infléchit. Ainsi, les communautés d'agglomération (CA) de Béthune-Bruay Artois Lys Romane., de Valenciennes Métropole et de La Porte du Hainaut enrayment la baisse et stabilisent leur population, tandis que celles de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et du Douaisis continuent de connaître un léger recul annuel moyen de leur population. Le solde migratoire est négatif, compensé toutefois par un solde naturel positif sur les territoires qui stabilisent leur population.



Chevalement Chabaud-Latour, Condé-sur-l'Escaut (Nord)-©-Philippe Fruitier - Altimages

Le changement d'image du bassin minier

Le bassin minier est engagé aujourd'hui dans une **dynamique de renouveau**, qui a notamment commencé par son inscription le 30 juin 2012 au **patrimoine mondial de l'humanité** par l'UNESCO en tant que « Paysage culturel évolutif vivant ».

Cette inscription reconnaît la valeur universelle de l'héritage minier, comme patrimoine matériel et immatériel, et plus globalement celle de l'industrie, qui ont tous deux constitué les fondements culturels du territoire. Par cette reconnaissance, le bassin minier est amené à changer le regard sur lui-même et son histoire et ses habitants sont amenés à retrouver la fierté d'y vivre.

Le changement d'image du bassin minier a été également engagé par la **réalisation du Louvre-Lens**, décidée pour impulser une nouvelle dynamique de développement local et régional autour de la culture et du patrimoine industriel. Le bassin minier a, en effet, de nombreux atouts à faire valoir et notamment sa situation géographique exceptionnelle, à proximité de la Belgique et du sud du Royaume-Uni, et desservi par un réseau autoroutier et routier dense et par le TGV.

Engager la métamorphose du bassin minier

L'enjeu actuel est de donner au bassin minier **une nouvelle capacité à créer et développer des projets** et de l'activité, afin qu'il rayonne à nouveau sur le territoire régional dans son ensemble, ainsi qu'au plan national. Il s'agit de **définir le cadre stratégique** dans lequel l'État et les collectivités locales peuvent inscrire leurs actions.

Il est essentiel de bâtir aujourd'hui un plan d'action qui permette de répondre aux urgences constatées tout en aidant le territoire à se projeter dans l'avenir en insufflant un nouvel élan, de proposer aux habitants un projet, en créant les conditions favorables au développement de l'emploi local et des filières d'excellence. **Le territoire doit ainsi passer d'une logique d'attente à une logique de mouvement**, d'une situation d'isolement à un partage de culture commune et au respect des diversités au service d'une nouvelle unité.

L'état des lieux montre que le bassin minier présente de réels atouts sur lesquels les stratégies peuvent s'appuyer. Les nombreuses infrastructures existantes appellent une valorisation plus forte. Le Canal Seine-Nord Europe ouvre quant à lui des perspectives exceptionnelles.

Dans le même temps, un plan d'actions doit permettre sans tarder d'intensifier les efforts en faveur d'une meilleure cohésion sociale sur ce territoire, de redonner du pouvoir d'achat à ses habitants et, plus fondamentalement, de leur redonner espoir et fierté dans une communauté de destins.

A cet effet, les actions de l'État et des collectivités territoriales qui seront privilégiées doivent viser essentiellement à soutenir l'élaboration d'une politique locale cohérente à l'échelle de tout le territoire et à développer l'ingénierie de projet, tout en ayant des choix clairs sur les priorités à traiter.

Il est en effet indispensable de contribuer dès que possible à l'émergence d'une dynamique nouvelle sur ce territoire qui regroupe **plus d'un million d'habitants**, c'est-à-dire autant que la métropole lilloise. A cette fin, il est indispensable qu'une **véritable maîtrise d'ouvrage publique** soit mise en place, dans laquelle l'État prendra, en lien avec les collectivités, une part active.

Le contexte plaide pour une contractualisation souple recoupant le contrat cadre et le pacte. Il s'agit, à ce titre, de renforcer toutes les coopérations. Le bassin minier reste en effet encore trop marqué par un manque de cohérence qui nuit à l'efficacité de son développement. Il est donc essentiel de renforcer la cohésion des institutions locales, d'accroître les collaborations entre les acteurs et de développer un esprit d'initiative pour définir résolument des priorités d'intervention. En effet, l'absence de projet territorial commun à une échelle suffisante rend la logique des actions de réparation, de mise en valeur des atouts patrimoniaux, de développement, peu perceptible par les habitants et les acteurs économiques.

Le présent document esquisse un plan d'action composé de **4 axes principaux** qui a vocation à se déployer sur une **échelle de 10 ans**.

I - Redonner de l'énergie au territoire, en faire un territoire d'excellence de la transition énergétique

Le bassin minier continue d'apparaître dans l'imaginaire collectif comme le territoire du mal-logement, un ensemble géographique global d'où n'émerge vraiment aucune centralité et où la mobilité est absente.

L'ambition des pouvoirs publics est donc d'agir fortement et durablement pour faire du bassin minier un territoire d'excellence de la transition énergétique en investissant massivement dans la réhabilitation des logements, en renforçant les centralités urbaines et en développant la mobilité des biens et des populations.

1. Accélérer le rythme de réhabilitation des logements en en faisant un levier d'emploi et d'innovation

L'objectif est d'éradiquer les logements énergivores, afin que l'ensemble de ses habitants, y compris les propriétaires modestes, puissent retrouver un logement digne et économe et gagner ainsi en qualité de vie et en pouvoir d'achat. Il s'agit d'aller très au-delà des programmes actuels de rénovation conduits en faveur du logement social par les bailleurs et de ceux en faveur du logement privé avec les crédits de droit commun, qui devront être renforcés, afin de réaliser un vaste programme de réhabilitation.

Concernant les cités minières un programme d'aménagement, de désenclavement et de restauration du bâti, concernant **23 000 logements** sur la durée de l'engagement, s'impose pour amorcer un renversement d'image et un processus de diversification sociale. Ce programme suppose :

- de réhabiliter de manière qualitative le bâti à fort enjeu patrimonial et viser un niveau de performance énergétique atteignable au regard des contraintes techniques et financières,
- de travailler sur la transformation intérieure des logements afin de les adapter au mode de vie actuel, de faciliter le maintien des personnes âgées à domicile et l'accueil de nouvelles populations,
- de valoriser le cadre de vie des cités minières par un traitement plus ambitieux et durable des espaces publics,
- d'améliorer l'attractivité résidentielle de ces ensembles pour permettre une diversification du peuplement,
- d'interroger la capacité des cités à accueillir de nouvelles fonctions urbaines,
- de densifier raisonnablement les cités aux abords des nouvelles lignes de transports collectifs en site propre,
- d'associer davantage les habitants aux projets.

Cet objectif de 23 000 logements rénovés, deux fois plus important que le volume de réhabilitations initialement prévu (11 000), sera mis en œuvre de préférence dans des cités qui seront reconnues comme prioritaires par les partenaires.

Outre les moyens supplémentaires sur lesquels se mobilisent l'État, le Conseil régional et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), à la même hauteur, la réalisation d'un tel programme impose d'accroître les moyens techniques et les capacités d'intervention des bailleurs.

Dans ce cadre, les bailleurs concernés devront lancer une démarche visant à rechercher des partenariats permettant de garantir la réalisation opérationnelle et rapide du volume de logements à rénover. Un rapprochement et un cadre de travail partagé avec le Groupe SNI et Action Logement seront utilement mis en œuvre.

Par ailleurs, toute opération du présent engagement en matière de réhabilitation des logements, d'aménagement urbain et de construction ou de réhabilitation d'équipements publics structurants, devra faire l'objet d'une association de l'ensemble des partenaires, en veillant notamment à une meilleure articulation de la politique patrimoniale des bailleurs avec la stratégie d'aménagement des collectivités territoriales.

Cette démarche de « projets intégrés » a comme objectif partagé que l'amélioration de l'habitat devienne un facteur d'attractivité économique et de rebond pour le territoire.

Ce programme de rénovation s'attachant à traiter l'environnement urbain des cités s'inscrit dans le cadre du label UNESCO, qui a notamment vocation à conforter la mise en œuvre de ce programme. Il intégrera enfin la rénovation des réseaux d'assainissement et d'eau potable, avec l'appui financier de l'agence de l'eau Artois Picardie.

Ce programme ambitieux aura, par ailleurs, vocation à **soutenir et développer la filière de l'écoconstruction** dont les effets positifs sur l'emploi local seront rendus possibles par la mobilisation des entreprises du bâtiment et de leurs organisations professionnelles de recrutement local et de formation.

Les opérations de rénovation pourront également être un levier de développement d'innovations techniques, notamment en matière environnementale, qui feront du bassin minier un territoire d'excellence reconnu aux plans national et international. Les centres de formation d'apprentis d'ores et déjà présents sur le bassin minier, à Hénin-Beaumont ou Loos-en-Gohelle, et celui prévu à Douai, de même que l'EITRE (écosystème intégré pour la Transition et la Rénovation Energétique) regroupant le Lycée et l'IUT de Béthune, ou encore le Cd2e, seront de précieux outils pour les secteurs de l'écoconstruction et de l'adaptation du bâti pour le maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes.



Bruay-la-Buissière (Pas-de-Calais) ©-Philippe Fruitier - Altimages

L'écoconstruction et la rénovation énergétique des bâtiments pourront notamment s'appuyer sur des filières agricoles innovantes fondées sur les biomatériaux, développées dans le cadre de la valorisation des terres agricoles polluées.

Au-delà de la rénovation énergétique des logements, ce programme contribuera à changer le regard sur le bassin minier par une démarche volontariste de **mixité sociale**, portée par les EPCI dans le cadre des orientations fixées par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme renouvelé (dite loi Alur).

Enfin, si la réhabilitation du patrimoine minier sera recherchée, l'engagement de l'État aux côtés des collectivités territoriales, dans la dynamique d'un patrimoine culturel vivant et évolutif, sera de **produire une offre nouvelle de logements dessinant la cité minière du XXI^e siècle**. Cette ambition pourra conduire au lancement d'un concours européen d'architecture pour le bassin minier.

L'État s'engage à :

- *permettre de « plus que doubler » le volume actuel des logements sociaux réhabilités chaque année, en mobilisant les dispositifs de droit commun de financement du logement social à hauteur de 100 M€ et en favorisant l'émergence d'un partenariat global pour renforcer les bailleurs sociaux ;*

- *doubler le nombre de logements réhabilités par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) et favoriser les travaux d'amélioration de l'habitat privé par la mobilisation de 75 M€ de crédits de l'ANAH sur la période 2017-2021.*

L'ANRU mobilisera également un minimum de 150 M€ pour accélérer le renouvellement urbain dans le cadre des quartiers d'intérêt régional et des quartiers d'intérêt national déjà identifiés.

L'État s'engage, en outre, à réexaminer la programmation prévue pour les opérations relevant du Nouveau programme national de renouvellement urbain situées dans le bassin minier, afin d'améliorer les interventions sur les espaces publics, en mobilisant particulièrement l'augmentation de 20 % des crédits de l'ANRU adoptée en loi de finances initiale pour 2017.

2. Renforcer les centralités du bassin minier

Dans ce territoire qui ne s'est pas construit autour de centres historiques, un des objectifs essentiels des pouvoirs publics concernera l'affirmation de centralités urbaines qui puissent à terme avoir un véritable effet d'attractivité au service de l'ensemble du bassin minier.

Plusieurs **dynamiques de centralités** sont aujourd'hui lancées. Il conviendra de les soutenir et **d'organiser leur développement aux bonnes échelles, c'est-à-dire bien au-delà du périmètre des EPCI actuels**, en définissant des projets urbains cohérents, puis en y concentrant un certain nombre de moyens publics et privés.

La reconquête des centres urbains sera réalisée grâce à des opérations d'aménagement de grande ampleur, y compris en remédiant aux friches industrielles qui présentent une localisation centrale. Ces opérations auront pour but d'inverser la fuite des ménages vers les franges péri-urbaines du bassin minier, en travaillant sur l'économie, le logement, le cadre de vie et le tissu commercial. Il conviendra de privilégier les opérations d'aménagement en cœur de ville ou à ses abords et de renforcer la capacité des EPCI à jouer un rôle d'entraînement en matière d'équipements résidentiels, d'activités et d'emplois. Ces opérations d'aménagement sont le plus souvent à proximité immédiate de cités minières, desservies par les transports en commun et inscrites dans le maillage de la trame verte et bleue. Elles devront être accompagnées par des actions en faveur de la résorption de l'habitat dégradé et de la revitalisation des commerces dans les centres-villes.

Ces opérations concerneront notamment :

- l'opération Lens centralité,
- la requalification des friches minières de Sainte-Henriette à Hénin-Beaumont,
- l'aménagement du site des Alouettes à Bruay-la-Buissière,
- le pôle gare de Libercourt,

- le pôle gare de Béthune,
- le centre de Douai (affecté par la fermeture d'une unité de la Défense) et l'opération du Raquet,
- le site des rives créatives-faubourg de Lille-Bleuse Borne à Anzin-Valenciennes.

Il s'agira de bâtir de véritables projets en « grappes », intégrant dans un plan d'intervention d'ensemble : rénovation des cités minières, revitalisation des centres, promotion des grands sites miniers patrimoniaux, mise en œuvre des actions de mise en valeur paysagère, développement de pôles d'excellence. Ces actions devront viser un objectif d'efficacité et d'exemplarité et également concentrer les efforts sur des sites et liens géographiques structurants.

Pour augmenter le nombre des opérations d'aménagement et d'équipement sur le bassin minier, l'État s'engage à mobiliser des crédits en complément des enveloppes régionales existantes (Fonds de soutien à l'investissement public local - FSIL - et Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire - FNADT). Un **Fonds d'investissement stratégique pour le bassin minier** sera créé, pour une période de 10 ans.

Il sera abondé par l'État, à hauteur de 20 millions d'euros par an, et par les collectivités. Ce fonds permettra de soutenir les projets d'investissements conduits par les collectivités et contribuant à la structuration des centralités urbaines et au renforcement de leur attractivité.

Les modalités d'intervention du fonds seront définies dès 2017, en lien avec les collectivités susceptibles de l'abonder. Ce fonds interviendra en complément des actions réalisées par l'Agence nationale de rénovation urbaine.

Un programme de revitalisation économique (commercial, artisanal, de services de proximité) des centralités prioritaires sera défini conjointement par l'État et les communes concernées. Le recensement des centralités à revitaliser sera effectué courant 2017 sur la base d'une évaluation de leur situation économique et de leur attractivité. La mise en place d'un opérateur d'aménagement pourrait ensuite permettre de conduire les études et la maîtrise d'ouvrage des projets.

Cette démarche globale sera confortée par l'action des collectivités territoriales contre l'étalement urbain qui a beaucoup contribué à la dévitalisation continue des centralités du bassin minier. Elle prendra en compte les dimensions de l'aménagement durable du territoire, ainsi que les différents volets de la transition énergétique et écologique, en lien avec le SRADDET : habitat, commerce, économie, agriculture, culture, services publics, mobilité, eau, biodiversité, maîtrise de l'énergie, développement des énergies renouvelables.

En réalisant cette ambition, avec l'appui des centres de recherche et des universités au plan régional et national, le bassin minier pourra devenir progressivement une véritable **vitrine de la ville durable de demain**.

Dans la mise en œuvre de ce plan, les collectivités et l'État entendent doter le territoire des outils opérationnels et de maîtrise d'ouvrage urbaine, en vue de favoriser des opérations d'aménagement d'ensemble. L'objectif affiché est de promouvoir une qualité de projet urbain, des espaces publics et des équipements structurants, permettant une valorisation des identités architecturales des opérations immobilières.

Dans cet objectif, les collectivités parties prenantes à ce protocole unissent leurs actions pour accroître le nombre et la qualité des opérations d'aménagement et d'équipement.

Ces opérations portent principalement sur les champs d'intervention suivants de l'engagement :

- interventions sur les centralités urbaines ;
- aménagements de « la Chaîne des Parcs » ;
- mesures de soutien à l'économie (incubateurs, développement du tourisme) ;
- infrastructures de transports hors règlements nationaux d'intervention.

Un premier recensement effectué avec les services des préfectures et des DDI du Nord et du Pas-de-Calais fait apparaître dès 2017 un potentiel de projets à maturité éligibles de l'ordre de 150 M€. Parmi celles-ci, à titre d'illustration :

- à Douai, requalification espace central cœur de ville square Dauphin,
- à Lens, zone activité Mont Solo,
- à Béthune, l'aménagement d'un multimodal auprès de la gare.

Pour augmenter le nombre des opérations d'aménagement et d'équipement sur le bassin minier, l'État s'engage à créer un Fonds d'investissement stratégique pour le bassin minier, pour une période de 10 ans, et à le doter annuellement de 20 M€. Ce fonds sera alimenté dès 2017 à partir des projets recensés. Une première enveloppe de 7 M€ sera réunie à cet effet.

3. Faciliter la mobilité des biens et des populations

L'objectif est d'améliorer la mobilité sur ce territoire en **modernisant les infrastructures de transport**, grâce notamment à l'accélération des engagements pris sur la mise à 2x2 voies de la RN17, à la rénovation l'autoroute A21 et certains de ses raccordements et à l'amélioration avec les collectivités et SNCF Réseau des infrastructures ferroviaires.

Par ailleurs, l'État prendra l'initiative de proposer aux responsables des autorités organisatrices des transports de mettre en place une **billettique unifiée**, une **tarification et un cadencement coordonnés**.

Afin de favoriser la desserte des territoires, l'État s'engage :

- ***par la confirmation de deux opérations routières du CPER 2015-2020 :***
 - ***mise à 2 x 2 voies de la RN 17, entre Vimy et Avion, qu'il finance intégralement à hauteur de 26,2 M€ dans le cadre du CPER 2015-2020, dont 7,7 M€ affectés dès 2017 ;***
- ***- réalisation de la liaison A21 - RD 301, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Pas-de-Calais, subventionnée à hauteur de 8,4 M€, dont 7 M€ affectés dès 2017 ;***
- ***dans la définition d'un plan d'amélioration de l'autoroute A21, dit « rocade minière » qui sera approuvé en 2017 ;***

- *par l'amélioration de l'accessibilité des équipements structurants suivants pour le bassin minier : l'hôpital de Lens ou l'entreprise Recytech, spécialisée dans la valorisation de déchets à forte teneur en zinc ;*
- *dans l'amélioration de l'accessibilité du Denaisis depuis l'A21 à hauteur de 2 M€ ;*
- *dans l'installation d'un mur anti-bruit à Montigny-en-Gohelle.*

Dans le domaine du ferroviaire, l'État s'engage auprès des collectivités et de SNCF Réseau pour :

- *pérenniser la desserte ferroviaire des sites Bombardier et Toyota, dans le cadre de l'opération sur la ligne Valenciennes-Mons ;*
- *assurer le maintien de la ligne Valenciennes-Lourches, qui dessert Denain ;*
- *assurer un avenir à la gare de triage de Somain.*

Enfin, pour faciliter la mobilité des personnes et des biens, l'État prend l'initiative d'accompagner les responsables des autorités organisatrices des transports afin de favoriser la mise en place d'une billettique unifiée, d'une tarification et d'un cadencement coordonnés.

4- Faire du bassin minier un ensemble cohérent de Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte

L'appel à projets « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » permet aux collectivités de s'engager à réduire les besoins en énergie de leurs habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Il offre un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

Six domaines d'actions sont prioritaires dans ces territoires :

- la réduction de la consommation d'énergie ;
- la diminution des pollutions et le développement des transports propres ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la préservation de la biodiversité ;
- la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets ;
- l'éducation à l'environnement.

Le territoire du bassin minier est actuellement couvert par l'appel à projets TEPCV à hauteur de 8 150 000 €, par les conventions suivantes déjà signées :

- Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane : 2 M €
- Communauté d'agglomération Hénin-Carvin : 1 632 000 €
- SCOT du Grand Douaisis : 2 M €
- PNR Scarpe Escaut : 440 000 €

- CA Porte du Hainaut : 474 400 €
- CA Valenciennes Métropole : 1,5 M €
- CA Lens-Liévin : 104 000 €

Ces conventions seront étendues. Le projet porté par la CA Hénin-Carvin donnera lieu prochainement à une signature de convention ; le projet porté par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut est en situation d'être prochainement conventionné, tandis que le projet de la CA de Lens-Liévin fera l'objet d'un examen rapide.

L'État s'engage à faire aboutir les projets de convention en cours d'instruction par une prise de décision rapide.

Faire du bassin minier un territoire de développement de la ville intelligente

Pour soutenir et compléter la démarche de ville durable et territoire à énergie positive, il est proposé d'initier la mise en place d'un démonstrateur de ville intelligente.

Une ville intelligente met en œuvre une gestion des infrastructures (d'eau, d'énergies, d'information et de télécommunications, de transports, de services d'urgence, d'équipements publics, de bâtiments, de gestion et tri des déchets, etc.) communicantes, adaptables, efficaces et automatisées pour améliorer la qualité de vie des citoyens, dans le respect de l'environnement. Par extension, les technologies mises en œuvre dans le cadre d'une ville intelligente contribuent également à renforcer la sécurité des transports, des biens et des personnes.

Ce projet pourra s'appuyer sur des partenariats avec l'université de Lille-1 et avec la Métropole Européenne de Lille, qui mènent des projets de ce type à grande échelle.

L'État propose de permettre la mise en place d'un démonstrateur de ville intelligente.

II - Redonner du mouvement au territoire

La deuxième nécessité est de créer les conditions pour que le territoire reprenne la **force de projet** dont il a été porteur dans l'histoire.

A l'instar de l'exemplarité identifiée en matière environnementale, le plan d'actions doit permettre au bassin minier, à échéance de dix ans, d'être **exemplaire dans au moins trois domaines relevant de l'économie et du social** : l'attractivité pour les entreprises, la révolution numérique, enfin le niveau de qualification de ses habitants, adapté aux enjeux de l'économie de 2030.

1. Favoriser le développement d'activités économiques

La reconversion industrielle du bassin minier est en effet inachevée à ce jour face aux fragilités industrielles. Elle appelle des réponses économiques à la fois ambitieuses et innovantes.

Des réponses ambitieuses, dans le positionnement sur des **secteurs de pointe**, que ce soit en confortant ceux qui sont déjà implantés, comme la plasturgie et la logistique, par le soutien notamment à l'incubateur Euralogistic ; ou en favorisant l'émergence sur ce territoire de filières répondant à de fortes priorités soutenues par les pouvoirs publics dans la région, comme l'écoconstruction en lien avec la rénovation énergétique des logements, dans une économie de la proximité.

Des réponses ambitieuses également par la volonté de faire du territoire dans son ensemble un **espace d'innovation économique**. Cela passe ainsi par une offre de support à l'entrepreneuriat coordonnée et diversifiée sur le territoire, sous la forme d'un réseau de pépinières organisé et d'incubateurs valorisant les ressources de l'enseignement supérieur.

L'**innovation sociale** sera confortée par le soutien renforcé au secteur de l'économie sociale et solidaire, avec notamment la création d'un ou plusieurs pôles territoriaux de coopération économique.

L'engagement propose aussi des réponses innovantes, à l'échelle des particularités du territoire. Il s'agit de frapper fort, pour créer les conditions d'un entraînement, en tirant le bilan des limites des actions passées. Le déficit d'image est ainsi à contrer par de puissantes **mesures incitatives sociales, fiscales et réglementaires** comme la mise en place d'un **espace d'attractivité économique**. Cette mesure appelle un travail technique permettant de sécuriser le dispositif au regard des contraintes constitutionnelles et communautaires afin d'assurer sa mise en œuvre rapide. Le Gouvernement conduira ce travail de sorte que ce texte soit prêt à être présenté au Parlement à partir de la reprise de la session en préparant l'avant-projet législatif correspondant.

La densité de population sur ce territoire est un remarquable atout pour l'économie. Pour le concrétiser, il s'agit de mieux détecter et promouvoir les talents, d'accompagner davantage les jeunes ou les personnes qui présentent des freins importants à l'emploi. Pour cela la démarche initiée dans le cadre du « plan 500 000 » de diagnostic territorial des besoins en compétences sera reconduite. Elle mobilisera les différents acteurs publics, pour ajuster de façon réactive et proactive l'offre de formation nécessaire à la population et aux entreprises du territoire.

Un autre enjeu identifié réside dans la mise à disposition et le développement de **modalités de financement adaptées au territoire**, tel le micro-crédit : le bassin minier est pour les partenaires publics un territoire de mise en œuvre à grande échelle de solutions d'ingénierie financière innovantes.

L'État s'engage à :

- *étendre à de nouvelles communes du bassin minier le zonage des dispositifs d'attractivité économique existants.*
- *proposer un nouveau dispositif à l'échelle de l'ensemble des territoires du bassin minier, permettant d'alléger la fiscalité sur les bénéficiaires et les impôts locaux dus à raison des activités nouvelles créées sur ces territoires ; cette mesure nécessitera une modification législative.*

2. Développer tous les usages du numérique

Dans le saut technologique indispensable à son essor, le numérique est pour le bassin minier une carte majeure. S'appuyant sur la présence d'un **réseau très haut débit**, l'élaboration d'une **offre complète de formations et de services** sur les usages du numérique à destination des entreprises et de leurs salariés facilitera le passage des entreprises présentes à la nouvelle économie et constituera un **facteur d'attractivité** pour celles qui s'implanteront. Cet environnement favorisera lui-même l'émergence d'activités à haute valeur ajoutée (métiers du numérique ou à partir du numérique) qui puisse s'appuyer sur la créativité de ses habitants, et en particulier les plus jeunes.

Vivant dans un territoire connecté, l'ensemble des habitants du bassin minier, quel que soit son âge, bénéficiera d'une **éducation renforcée au numérique et à ses usages** : en milieu scolaire, notamment avec un nouvel Espace numérique de travail (ENT) dans les écoles primaires mais aussi en dehors.

3. Accompagner les populations dans leur développement social, économique et citoyen

Le plan d'actions global en faveur du bassin minier doit avoir pour ambition d'améliorer la situation socio-économique de la population dont il convient de **favoriser l'élévation du niveau de qualification** en adéquation aux besoins du territoire.

Pour ce faire, l'action de l'ensemble des pouvoirs publics doit permettre de **lever les obstacles à la mobilité et à l'emploi**. Il s'agira notamment de renforcer la « maraude sociale », (dans l'esprit des missions d'éducateurs urbains ou de prévention spécialisée) afin de mieux aider ceux qui sont le plus en marge de la société.

Cette action conjointe de l'État et des collectivités territoriales doit également permettre de **renforcer l'accompagnement global des demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi**. La mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés doit porter prioritairement sur la **jeunesse**, qui représente l'avenir du bassin minier et de la région. Outre les mesures d'aide à l'emploi portées avec détermination (emplois aidés, emplois d'avenir, contrats en alternance), le niveau de formation doit être rehaussé avec une attention particulière pour l'ouverture de formations et métiers plus diversifiés pour les **filles**.

L'État mobilisera plus fortement encore le dispositif de **l'insertion par l'activité économique** pour permettre chaque année à 450 demandeurs d'emploi de longue durée supplémentaires d'en bénéficier.

La lutte contre le décrochage scolaire doit s'intensifier par tous les moyens. L'orientation positive des jeunes doit permettre une amélioration de la mobilité sociale et de l'ambition scolaire, en favorisant la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Les acteurs de l'orientation professionnelle doivent prendre toute leur place auprès des jeunes, notamment grâce à l'**apprentissage**, qui sera renforcé dans le cadre du plan jeunesse voulu par le Président de la République, mais aussi des autres actifs grâce au développement de la **formation continue**.

Le développement des activités périscolaires, notamment en matière culturelle, favorisera l'ouverture des jeunes sur leur environnement. Au-delà, il convient de favoriser leur ouverture au monde par les voyages d'études et de découverte dès le plus jeune âge.

A cette fin, il conviendra, dans le cadre de la loi de refondation de l'école de la République, que tout collège et lycée soit inscrit dans au moins un partenariat en Europe ou dans le monde. Toute école et tout collège ou lycée favorisera et facilitera la mobilité formatrice de ses personnels éducatifs en Europe et les apprentissages intégrant les contenus et les langues.

Le développement des chantiers de jeunes bénévoles permettra par ailleurs d'éveiller la conscience de citoyen engagé des jeunes du bassin minier.

Plusieurs **Campus des métiers et des qualifications** existent en région dont deux sur le territoire du bassin minier ; leur vocation de locomotive et de lien entre les professionnels et les apprenants doit s'exprimer pleinement. En parallèle, l'accès à un champ plus large de formations passe par un **développement des internats** alliant hébergement de qualité et encadrement adapté.

Ces enjeux mobiliseront l'appareil de formation de l'Education nationale et de l'enseignement agricole.

Afin de remettre en mouvement le territoire, il s'agira enfin de proposer aux habitants des **services publics organisés et de qualité** pour informer et soutenir les jeunes et les familles en

difficulté, aider les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et faciliter leur accès à l'emploi (avec la problématique par exemple de la conciliation des temps de garde d'enfants pour les familles monoparentales), renforcer les conditions d'accès à une vie plus autonome : **recours à la contraception, prévention des violences** conjugales, développement d'une **alimentation de qualité, accessible à tous**. Les services publics sociaux seront invités à expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement à partir des projets qu'ils auront bâtis avec les habitants eux-mêmes.

L'État s'engage à :

- créer, dans le cadre de l'appel à projets lancé le 13 février, un nouveau Campus des métiers et des qualifications, sur l'éco-construction et l'efficacité énergétique, qui rayonnera sur le bassin minier et fédèrera les différents acteurs, dont le CFA sur l'éco-construction de Douai ;

- lutter contre les sorties du système scolaire sans qualification tout en renforçant l'ambition des jeunes ;

- créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une orientation éducative progressive et réversible ainsi que soutenir, notamment dans le cadre des parcours d'excellence, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur ;

- favoriser l'élévation du niveau de qualification et lever les obstacles à la mobilité et à l'emploi, par des démarches d'accompagnement renforcé pour les jeunes et les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Une attention particulière sera portée aux familles en difficulté ;

- mieux répondre aux attentes des parents et des familles en développant une offre de services territoriale diversifiée et mieux structurée ;

- promouvoir et faciliter les démarches contribuant à l'épanouissement des jeunes, notamment par la mobilité et les actions citoyennes ;

- soutenir le déploiement de 100 « maraudeurs » dans le bassin minier, en coopération avec les collectivités territoriales, qui oeuvreront dans les champs sociaux et sanitaires, de l'emploi et de l'insertion de la culture et des sports de l'environnement et de la citoyenneté.

- dans le cadre de l'expérimentation « BAC PRO-BTS » prévue par la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, 238 places supplémentaires de BTS seront réservées aux élèves issus du bac professionnel ;

- proposer à la Région de participer au financement à parité de la création de 100 places d'internats (sur Valenciennes ou Lens) ; le ministère de l'Education nationale mobilisera 300k€ pour ce projet (dépenses de personnels et aides sociales).

A travers Pôle Emploi, l'Etat s'engage également dès 2017 à doubler le nombre de « clubs jeunes » chargés d'accompagner les jeunes (par création à Denain et Anzin) et à tripler le nombre de jeunes bénéficiant de la Prestation de suivi dans l'emploi, pour atteindre le chiffre annuel de 900 bénéficiaires.

1000 jeunes supplémentaires qui ont arrêté leurs études, qui ne suivent pas de formation, qui sont sans emploi, et qui sont en situation de grande précarité bénéficieront en 2017 de la Garantie jeunes, un accompagnement renforcé vers l'emploi, dans les quatre missions locales du bassin minier.

L'Etat accompagnera la demande de labellisation « Grande Ecole Numérique » de deux nouvelles formations dans le bassin minier.

Une enveloppe de 5M€ du Fonds national d'action sociale sera consacrée à la création de nouveaux centres sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les activités du soir et du week-end des centres sociaux existants.

Enfin, l'Etat s'engage à permettre que chaque année 450 demandeurs d'emploi de longue durée supplémentaires bénéficient de l'insertion par l'activité économique, soit un effort complémentaire annuel de 4,5 millions d'euros qui correspond à une augmentation de plus de 16 % de la dotation annuelle actuelle (27M€) de ce territoire.

III - Redonner de la fierté aux habitants et métamorphoser leur cadre de vie

L'histoire du bassin minier se confond avec les grandes pages de l'histoire de la France aux XIX^e et XX^e siècles : l'essor économique du pays, tiré du charbon, les mouvements ouvriers, les deux conflits mondiaux.

L'inscription du bassin minier au **Patrimoine mondial** en 2012 en tant que « paysage culturel » reconnaît le caractère exceptionnel à la fois d'un espace surprenant, sur lequel l'empreinte minière a pris des formes différentes en fonction des spécificités naturelles, agricoles ou urbaines du territoire préexistant, et d'une culture particulière qui a été le creuset de 29 nationalités présentes sur ce territoire.

L'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO ne permet pas à elle seule de **changer le regard** porté sur le bassin minier, dans sa géographie et son histoire.

Force est de constater que si le territoire est en passe de devenir une destination touristique, l'apport nouveau de visiteurs ne lui profite pas suffisamment, faute de capacités d'hébergement suffisantes, d'animation dans les villes, de lisibilité d'une offre touristique assez diversifiée pour susciter des séjours dépassant la journée.

Il s'agit de proposer aux visiteurs, dans un périmètre restreint, un panel large d'activités : culture, patrimoine minier, mémoire de la Grande Guerre, gastronomie, promenades, loisirs naturels et sportifs. Dans ce domaine également il conviendra d'opérer des choix et **concentrer**, au moins dans un premier temps, les efforts sur quelques **grands sites patrimoniaux** pour lesquels il s'agit de « changer d'échelle » en renforçant à la fois l'aménagement et la gestion à l'image de ce qui a été fait dans la Ruhr.

L'ambition portée par l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs publics et privés est ainsi de faire de ce territoire, en 10 ans, une **référence internationale pour la mise en valeur de son histoire et de son paysage**. C'est cette action puissante qui redonnera de la fierté aux habitants qui y vivent et y attirera de nouveaux habitants, à l'horizon de l'exposition universelle de 2025.

1. Cultiver l'image d'un territoire aux paysages attractifs

Afin de redonner une image positive au bassin minier, renouvelée par rapport à celle d'une terre noire et désespérante, il convient tout d'abord de rendre attractifs les paysages, dont la richesse et la diversité doivent être davantage mises en valeur et connues.

Après la fermeture des mines, un processus de transformation du paysage a été engagé. La nature et, plus rarement, les usages ont repris leur droit. Terrils, anciennes fosses, voies de chemin de fer dites "cavaliers" plans d'eau d'affaissement, marquent le paysage par une forte présence végétale. "**L'archipel noir est devenu l'archipel vert**"¹, et cette image, qui fait projet, est largement reprise par les élus et les acteurs du territoire. C'est un facteur de changement d'image qu'il faut soutenir en accélérant les transformations envisagées, notamment :

- le programme de la « Chaîne des Parcs » initié par Euralens et repris par les EPCI et le pôle métropolitain de l'Artois. Il s'agit de sept grands parcs recouvrant près de 2.400 hectares d'espaces et 100 kilomètres de parcours cyclables et piétons,
- les aménagements des abords de la Scarpe, notamment à Rieulay,
- le réseau de boucles Un'Escaut,
- l'ensemble forestier de Saint-Amand Raismes Wallers.

Ces projets auront de forts effets leviers sur la transformation de l'image et sur l'agrément du territoire, tant pour les habitants que pour les touristes.

La mise en valeur de la « trame verte », qu'elle soit cultivée ou non, permettra de préserver les espaces agricoles, qui représentent 47 % de la surface du bassin minier, et d'accueillir de nouveaux espaces agricoles, de parcs ou de forêts, et celle de la « trame bleue » permettra de **développer des activités de loisirs sur les canaux**.

L'État s'engage à valoriser la trame bleue par le lancement d'appels à projets territorialisés de l'Agence de l'eau, ciblés sur le territoire du bassin minier.

2. Valoriser les sites de mémoire miniers, historiques et culturels

La conscience collective dans le bassin minier doit se réapproprié avec fierté son passé riche et son histoire unique en France. Il s'agit tout d'abord de conforter le label UNESCO, qui n'est jamais définitivement acquis, et de mieux valoriser les sites majeurs du patrimoine minier, comme le centre historique de Lewarde.

Quelques grands sites majeurs peuvent devenir des signes emblématiques de la résilience du territoire et de son basculement vers des thèmes d'avenir. Ces lieux phares font l'objet d'un large consensus. Trois d'entre eux sont plus particulièrement capables d'illustrer les objectifs patrimoniaux, touristiques, culturels, et de développement économique.

C'est le cas notamment pour :

- le 11/19 à Loos-en-Gohelle, qui peut devenir un véritable campus du développement durable (énergies nouvelles et éco matériaux), et d'attraction touristique à proximité du Louvre-Lens,
- le 9/9bis à Oignies, pôle culturel des musiques actuelles et site touristique à développer, proche du campus de la logistique,

1

- le site de Wallers-Arenberg, pôle de l'image numérique.

Le potentiel patrimonial et touristique lié aux chemins de mémoire de la Première et de la Seconde Guerres mondiales doit également être investi avec force. Les nouveaux outils numériques (réalité augmentée et réalité virtuelle) permettront de moderniser l'approche de ces patrimoines.

Le bassin minier constitue un **ensemble unique de diversité esthétique**, où sont présents en nombre des artistes contemporains de tous horizons qui en font un territoire d'innovation et d'expérimentation culturelles s'engageant de plain-pied dans la modernité.

Il convient cependant de garantir au préalable **l'égalité d'accès des habitants du bassin minier à la culture**. C'est pourquoi les dispositifs existants, notamment en matière d'éducation artistique et culturelle et du développement du livre et de la lecture, seront renforcés.

En outre, l'ouverture du Louvre-Lens et le projet d'**installation des réserves du Centre de conservation du Louvre à Liévin (CCLL)** ouvrent de nouvelles perspectives en matière d'**innovation culturelle** entre les nombreuses institutions de la région, ainsi qu'avec des musées nationaux et étrangers.

Le développement de la coopération scientifique et culturelle repose notamment sur des partenariats avec les musées de la région, la collaboration et l'échange dans les domaines de la restauration, ou des partenariats avec les écoles et les universités de la région.

L'**éco-système culturel du bassin minier** ainsi renforcé portera les actions culturelles au plus près des habitants et consolidera les liens entre ces derniers et le patrimoine minier. Il permettra également de recréer du lien et de la solidarité au travers de démarches de création artistique associant les habitants et d'événements culturels et festifs à l'instar des manifestations portées par Lille 3000.

Il s'agira ainsi de s'inscrire dans la **stratégie en faveur du tourisme culturel** qui sera lancée à compter de 2017 à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, en lien avec Atout France, pour promouvoir la culture française à l'étranger. Cette promotion du bassin minier à l'étranger lui donnera la visibilité nécessaire pour l'organisation chaque année d'une **manifestation d'ampleur associée à l'Exposition universelle de 2025** pour laquelle Paris s'est portée candidate.

L'Etat s'engage à soutenir l'appropriation par les collectivités du patrimoine remarquable que constituent les sites miniers, en cofinçant des études de « sites patrimoine remarquable » à hauteur de 1,5 M€ sur les 10 ans qui viennent, et à densifier son intervention pour préserver les éléments architecturaux majeurs en péril, dès 2017, sous réserve de l'engagement de leurs propriétaires.

L'Etat s'engage à créer et financer un Chapiteau itinérant dédié à la création et la diffusion dans les domaines des arts du cirque ou des arts de la rue, à l'installer dans des sites

industriels patrimoniaux du bassin minier, en confortant notamment le réseau d'acteurs intervenant sur le territoire régional.

L'Etat soutiendra notamment :

- *des programmes de formation et d'échanges de pratiques pour consolider des réseaux de praticiens et de compétences ;*
- *un réseau de médiathèques assurant un maillage équilibré et structurant du territoire ;*
- *le développement des Contrats territoire-lecture, qui participent à la structuration et à la mise en œuvre de réseaux performants ;*
- *la généralisation des contrats locaux d'éducation artistique.*

L'Etat s'engage à faire du bassin minier un territoire de la culture et de la création également :

- *en favorisant et en soutenant la tenue chaque année d'une saison culturelle du bassin minier ;*
- *en promouvant l'installation d'œuvres d'art sur les bâtiments publics mais aussi privés, par une charte ;*
- *en accompagnant le projet d'ouverture au public du Musée de l'Imprimerie nationale, à Flers-en-Escrebieux, près de Douai.*

L'État s'engage à soutenir la préparation d'une manifestation associée à l'Exposition universelle de 2025 dans le bassin minier.

3. Améliorer la santé des habitants

La fierté retrouvée du bassin minier et la métamorphose du cadre de vie passent enfin par le rattrapage en matière de santé et de pratique sportive.

A cette fin, l'État a décidé de la **construction d'un nouveau centre hospitalier à Lens** qui représente un investissement total de **280 millions d'euros sur la période 2017 - 2021**. Le nouvel hôpital regroupera, autour d'un plateau technique étoffé, les activités de médecine spécialisée, de chirurgie, un pôle mère-enfant comprenant une maternité de niveau III. Il sera également doté d'un service d'urgences et d'un service de réanimation.

Dans une logique de réseau et afin de mieux répondre aux enjeux sanitaires dans le bassin minier, l'Etat a engagé une réflexion, sous l'impulsion de l'ARS, sur la **recomposition de l'offre de soins**. Le projet hospitalier de la Gohelle, associant également le centre hospitalier de Hénin-Beaumont, a ainsi vu le jour et a ouvert la voie à une nouvelle distribution des activités médicales, devant permettre, au profit des patients, une plus grande lisibilité de l'offre, une amélioration des conditions et de la qualité des prises en charge. Un groupement de coopération sanitaire (GCS) de moyens a été constitué entre le CH de Lens et l'AHNAC afin de faciliter les mises à dispositions de personnel et les coopérations découlant de ce projet.

La santé des habitants sera par ailleurs améliorée par la création d'**équipements sportifs**, dont le territoire est sous-doté, nonobstant des pôles d'excellence autour de Lens et de Liévin notamment. Il s'agira de doter le bassin minier des équipements nécessaires à l'accueil d'équipes, voire d'épreuves, dans le cadre de la candidature de Paris pour l'accueil des Jeux Olympiques en 2024.

Ce renforcement favorisera aussi la pratique du sport à tous âges et contribuera ainsi à améliorer la santé des habitants. Sur ce dernier point, plus généralement, des efforts majeurs seront portés pour rattraper le retard sanitaire observé par rapport au reste de la région.

L'État s'engage à :

- examiner dans le cadre du Conseil d'administration du Centre national de développement du sport (CNDS), les dossiers d'équipement sportifs du bassin minier, qui seront traités selon leur degré de maturité, hors quota des équipements sportifs prévus pour la région Hauts-de-France. Cette contribution visera particulièrement la rénovation et la construction de piscines, la réhabilitation et la construction de salles multi-sports / polyvalentes et tout équipement structurant pour la pratique sportive, notamment de nature ;

- soutenir les dynamiques locales permettant de renforcer les actions d'éducation et de prévention à la santé – en s'appuyant en priorité sur les dispositifs spécifiques aux quartiers en politique de la ville (ateliers santé ville et adultes relais médiateurs de santé) mais aussi sur les outils permettant une approche plus globale de la santé (contrats locaux de santé et conseils locaux de santé mentale) ;

- déployer le parcours éducatif de santé pour les élèves ;

- dans le cadre du futur projet régional de santé, poursuivre les efforts d'amélioration de l'offre de prévention et des parcours de soins qu'exigent les indicateurs du territoire.

IV- Réparer le passé et conforter la responsabilité et la solidarité des acteurs du territoire

Les différents partenaires publics ont conscience que, quelle que soit la pertinence de son contenu, ce sont les conditions de mise en œuvre de ce plan qui sont la clé de sa réussite. Ces conditions sont au nombre de trois :

- que l'État ne se dérobe pas dans la réparation des séquelles minières ;
- que les collectivités soient solidaires et responsables dans l'organisation du territoire dans les 10 ans à venir ;
- enfin, qu'un outil solide de mise en œuvre garantisse la viabilité du plan.

1. Apaiser les plaies du passé

Il est impératif de **solder les séquelles de l'activité minière**. C'est une demande constante de la part des élus. De même, l'État doit être un acteur actif de la **reconquête des friches industrielles**, à l'instar de ce qui pourra être fait sur la zone de Métaeurop.

Le plan d'actions sera l'occasion d'accélérer le **traitement des sols pollués et des risques dans les zones fragilisées** par l'activité minière et l'industrie lourde. Un engagement en ce sens de la part de l'État consolidera la relation de confiance qu'il entretient avec les collectivités locales et favorisera la naissance d'une nouvelle gouvernance territoriale.

Le développement de filières agricoles innovantes à débouchés non alimentaires concourra également à la dépollution des sols et constituera une vitrine à l'échelle du bassin minier.

Outre le site de Métaeurop, 4 friches sont identifiées comme pouvant être dépolluées :

- ZAC les jardins de Valmont à Anzin ;
- l'ancienne papeterie Lagoda à Pouvry ;
- le parc d'activités à Denain ;
- le parc d'activités à Wallers.

L'État s'engage à :

- **renforcer la sécurité du réseau de stations de relevage, en triplant son budget en 2017, pour prévenir les risques d'inondations en zones urbanisées fragilisées par des affaissements ;**
- **participer au financement des travaux de mise en sécurité des digues le long de la rivière Lawe à Bruay-la-Buissière ;**

- accompagner les expropriations et démolitions de 11 habitations impactées par l'affaissement d'un talus minier à Bruay-la-Buissière ;
- prendre en charge la totalité de la dépollution des jardins des riverains dans le périmètre de l'ancien site Metaleurop pour un coût de 120 000 € sur 5 ans, dès validation par le conseil d'administration de l'ADEME.

2. Accompagner la recomposition des territoires de projet et de gestion

En peu de mois, le territoire du bassin minier a engagé des **recompositions profondes** de son organisation : modification de la carte des intercommunalités, émergence de trois pôles métropolitains (Hainaut-Cambrésis, Arrageois, Artois), projet volontaire de création d'une communauté urbaine sur le périmètre de l'actuel pôle métropolitain de l'Artois (plus de 600.000 habitants). L'organisation plus efficace des collectivités territoriales à l'intérieur du bassin minier, au premier rang de laquelle cette création de communauté urbaine, est un préalable à l'instauration d'un dialogue équilibré et confiant avec l'Eurométropole de Lille auquel l'État et la Région doivent contribuer.

L'engagement partenarial a comme obligation d'accompagner, sur les dix ans de sa conduite, cette évolution des **territoires responsables et solidaires**, avec en arrière-plan l'élaboration de schémas régionaux majeurs. La gouvernance du plan doit impérativement et étroitement **associer l'ensemble des collectivités et intercommunalités** qui composent le territoire, et **s'adapter à l'évolution des compétences territoriales**.

L'enjeu final de cet engagement reste bien sûr celui de la mobilisation des collectivités, notamment celle des intercommunalités, et des acteurs locaux. L'État, par son action, ne doit pas s'inscrire en substitution ou en simple complément. Il doit être le garant de la bonne exécution du projet, de la mobilisation des financements et du renforcement de l'intercommunalité.

3. Créer un outil puissant de maîtrise d'ouvrage qui garantit la réussite

L'histoire des trente dernières années a montré que les interventions publiques sur le bassin minier ont été nombreuses et éparses. Elles ont produit des effets positifs en limitant notamment l'ampleur du choc qu'a représenté l'arrêt de l'activité minière. Les fonds du GIRZOM, de l'ANAH, de l'ANRU sans parler des crédits de droit commun ont pu modifier positivement des situations dégradées. En revanche, elles n'ont pas pu éviter l'impression de dispersion, le rythme discontinu de parcellisation des décisions et globalement de dilution de la responsabilité.

C'est pourquoi **la mise en place d'un outil de cohérence s'avère indispensable pour la réussite du projet de territoire**. Pour y parvenir, il est envisagé de créer un opérateur unique d'aménagement, complémentaire aux outils existants.

Une mission de préfiguration de cet opérateur sera mise en œuvre. Des groupes de travail mis en place par le préfet et réunissant les services et conseils de chacun des futurs actionnaires, seront mis en place pour envisager le plan d'affaires pluriannuel, ainsi que pour définir les missions potentielles de cette future structure.

Son périmètre pourrait être le Pas-de-Calais, du moins dans un premier temps, même si d'autres besoins existent dans le Nord, en particulier dans le secteur de Denain, auxquels il faut apporter une réponse.

Sa forme juridique doit permettre d'associer l'ensemble des acteurs, y compris l'État, si les collectivités le souhaitent.

L'option d'une Société Publique Locale d'Aménagement d'Intérêt National (SPLA-IN) créée par la loi du 1^{er} mars 2017 dans le cadre de la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain qui permet la participation de l'État et dote le territoire d'un outil à échelle métropolitaine ou régionale sera notamment examinée : au regard des enjeux de l'engagement partenarial, la participation de la région et de l'État pourrait constituer en effet un signe fort permettant de mobiliser les acteurs économiques.

4. Assurer le pilotage général de la démarche

Un délégué général au bassin minier, nommé par l'État, placé sous l'égide du préfet de région, travaillera avec les grandes collectivités et garantira l'écriture de la feuille de route précise de l'engagement d'ici la fin de l'été 2017.

Engagement pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais

Acte d'engagement

Les collectivités suivantes prennent acte des objectifs proposés et des engagements de l'État.

Elles s'engagent à réaliser les mêmes objectifs dans le cadre de leurs compétences et de leurs programmes d'investissement.

Elles s'engagent à travailler sur un portage commun.

Elles s'engagent à formaliser cette dynamique par une délibération de leur assemblée dans les trois mois.



En présence de Bernard CAZENEUVE, Premier ministre

Le Préfet de la région
Hauts-de-France

Michel LALANDE

Le Président du Conseil régional
Hauts-de-France

Xavier BERTRAND

Pour le Président
du Conseil départemental du Nord

Christian POIRET

Le Président
du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Michel DAGBERT

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Alain WACHEUX

Le Président de la Communauté
de Communes d'Osartis-Marquion

Pierre GEORGET

Le Président de la Communauté
d'Agglomération Lens-Liévin

Sylvain ROBERT

Le Président de la Communauté
d'Agglomération d'Hénin-Carvin

Jean-Pierre CORBISEZ

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Douaisis

Christian POIRET

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Alain BOCQUET

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Valenciennes Métropole

Laurent DEGALLAIX

Le Président de la Communauté
de Communes du Cœur d'Ostrevent

Frédéric DELANNOY